



*Service régional et départemental  
de la communication interministérielle*

**Communiqué de presse**

Rouen le 22 novembre 2019

**Index égalité professionnelle femmes-hommes**  
**Réunions d'information pour les entreprises de Seine-Maritime**  
**de plus de 50 à 250 salariés**

Les entreprises de plus de 50 à 250 salariés doivent publier leur index de l'égalité professionnelle et transmettre leur note globale ainsi que leurs indicateurs à la Direccte pour le 1<sup>er</sup> mars 2020 au plus tard.

Obligation légale, l'Index permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Il met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

L'Index repose sur quatre indicateurs :

- l'écart de rémunération femmes-hommes,
- l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire femmes-hommes,
- le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Pour accompagner les entreprises dans le calcul de leur Index et favoriser son appropriation, le ministère du travail a :

- Édité un questions/réponses ;
- Nommé des référents Égalité salariale femmes-hommes à la Direccte : référente pour la Seine-Maritime : Mathilde MENELLE
- Nommé une référente régionale au sein de la Direccte : Sylvie MACE
- Désigné 2 ambassadeurs de l'égalité professionnelle auprès des entreprises de la Normandie, Madame Karin WARIN (dirigeante d'AMi2 - Lisieux (Calvados) et monsieur Charles LEBAUDY (dirigeant de la Biscuiterie de l'Abbaye - Lonlay l'Abbaye (Orne).

**La Direccte organise des réunions d'information , pour les entreprises.**

**Inscriptions par mail : [norm-ud76.ega-pro@direccte.gouv.fr](mailto:norm-ud76.ega-pro@direccte.gouv.fr)**

**A Rouen, le lundi 25 novembre 2019**, à la Direccte – Cité administrative au 2 rue Saint Sever

- réunion à 9h00
- réunion à 13h30

**Au Havre, le mardi 26 novembre 2019** à la sous-préfecture au 95 Boulevard de Strasbourg.

- réunion à 9h00

**A Dieppe, le mercredi 27 novembre 2019** à la sous-préfecture au 5, rue du 8 Mai 1945

- réunion à 9h00
- réunion à 13h30